



Onet le Château, le 26 Novembre 2021

Bonjour à toutes et tous,

Il est évident que nous avons une vague épidémique qui reprend actuellement dans notre pays et qui n'épargne pas notre territoire Aveyronnais.

Notre devoir est de rappeler quelques règles simples pour, en responsabilité, faire que cela ne soit qu'un épisode peu actif et surtout que nous ne soyons pas à nouveau perturbés dans nos compétitions.

Rappel :

Le pass sanitaire est valide sur présentation de :

- L'attestation de vaccination complète
- La preuve d'un test négatif RT-PCR, ou test antigénique (sous la supervision d'un professionnel de santé) **de moins de 24h** maximum.
- Le résultat d'un test RT-PCR ou antigénique positif attestant de la guérison du Covid, datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois

Concernant la pratique du football à ce jour :

### **1/ Le pass sanitaire concernant les joueurs et accompagnants :**

Il est **obligatoire à partir de l'âge de 12 ans et doit être contrôlé** par les clubs lors des matchs. Ce contrôle est essentiel pour rendre équitable nos compétitions mais surtout il est le garant pour limiter le développement de la maladie.

**En l'absence de pass sanitaire valide aucun joueur âgé de 12 ans et plus ne pourra participer aux activités sportives**

NB : le joueur **juste âgé de 12 ans** a **un délai de 2 mois** pour effectuer la vaccination complète. Ce délai de 2 mois passé, si la vaccination n'est pas complète le jeune joueur devra présenter un test négatif de moins de 24h ou une attestation de guérison pour participer aux activités sportives.

La multiplication des problèmes de contrôle entre équipes, si elle se poursuit, pourra amener le DISTRICT à prendre des décisions fortes comme la perte du match au détriment de l'équipe qui ne présentera pas le pass sanitaire de ses joueurs. Le non-respect de ces consignes sera sanctionné sévèrement.

Dans la période que nous vivons, nous nous devons d'être respectueux des règles établies pour éviter de tuer le football

## **2/ Gestion des cas positifs et cas contacts :**

Au niveau du district et donc s'agissant des compétitions départementales, nous prenons la décision d'appliquer les règles de l'ARS qui sont les suivantes :

### **A) CAS POSITIF**

- **Isolement obligatoire pendant 10 jours** à partir du test positif
- Reprise possible après les 10 jours, **avis médical de reprise conseillé**

### **B) CAS CONTACT : Test PCR le plus vite possible**

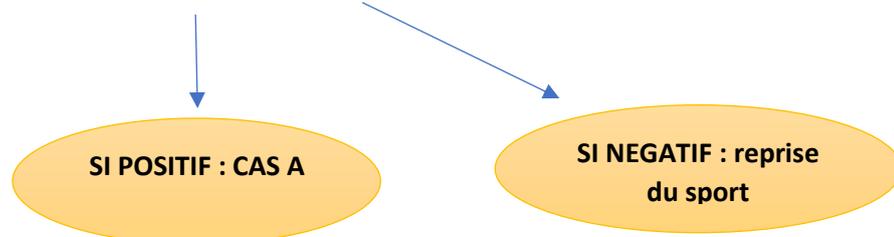
#### **Cas contact avec schéma vaccinal complet :**

- si test positif ➡ cas A

- si test négatif :

↳ **pas besoin d'isolement mais respect strict des gestes barrières** avec limitation des interactions sociales (donc pas de foot)

↳ **nouveau test à J + 7**



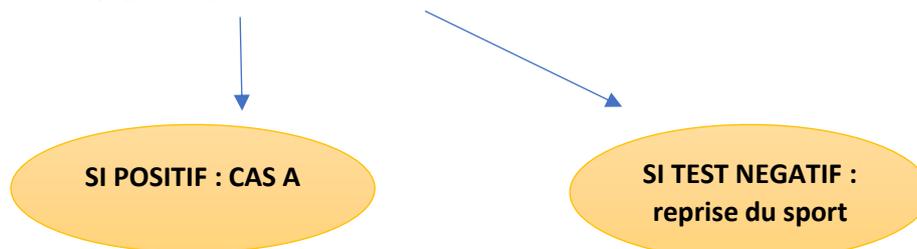
## Cas contact sans schéma vaccinal :

- si test positif → cas A

- si test négatif :

↳ Isolement pendant 7 jours

↳ Nouveau test à J+7



En résumé le cas contact, avec ou sans schéma vaccinal, complet doit respecter un isolement de 7 jours et donc ne pas pratiquer l'activité sportive.

Bien entendu, il vous est demandé de justifier chaque cas positif ou contact par la présentation des attestations de la CPAM, du laboratoire, ou du médecin.

Toute demande de report sera transmise à la commission « Coupes et Championnat » qui prendra la décision définitive d'accepter ou non cette demande.

Responsabilité et transparence permettront au mieux de gérer cette crise et seront les garants de l'équité sportive.

Le district prendra ces responsabilités en adoptant le principe de précaution pour reporter les matchs suivant les recommandations de l'ARS.

Nous avons la chance jusqu'à présent d'avoir peu de reports liés à l'épidémie ou aux mauvaises conditions météorologiques, donc nous avons encore des dates de disponibles !

Belle continuation sportive à toutes et tous !

Rendez-vous pour l'AG financière du 3 décembre avec port du masque obligatoire !

Bien sportivement,

Pierre BOURDET